

Un même combat de Force Ouvrière contre la réforme du collège et les réformes du lycée



**Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé**

Après la réforme des lycées qui a introduit la déréglementation de l'enseignement et la destruction des filières STI.

Après la réforme du collège qui a poursuivi l'autonomie croissante des établissements et la casse des programmes nationaux (1569 collèges, 1569 programmes).

Voici que le Conseil Supérieur des Programmes présente ses nouvelles dispositions qui confirment les conclusions du comité de suivi de la loi de refondation de l'école. Le 13 avril dernier, il a annoncé le lancement d'études dont le but est de faire évoluer le lycée dans la continuité de la réforme du collège.

Toujours plus d'autonomie

La réforme du lycée a détruit le cadre national des horaires disciplinaires en introduisant une part plus grande d'autonomie pour chaque établissement.

La réforme du collège a également fait sauter les dédoublements obligatoires au profit des choix de l'établissement. Mais elle a également introduit la notion d'organisation par cycle (cycle 3 : CM1 - CM2 - 6^{ème} et cycle 4 : 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}). Dans ce cadre, chaque collège doit choisir l'organisation des programmes entre les 3 niveaux du cycle 4, en concertation avec les écoles pour le cycle 3. De plus, les horaires disciplinaires sont à répartir entre les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Seule obligation : que chaque matière soit enseignée à chaque niveau.

La loi de refondation de l'école prévoit également un continuum bac-3/bac+3 qui préfigure l'élaboration d'un cycle 5 au lycée, voire d'un cycle 6 en licence. Plus récemment, le CSP a présenté en décembre dernier une proposition de nouveaux programmes de 2^{nde} en mathématiques et sciences physiques afin de les adapter au nouveau socle commun. Ce sont les premières mesures concrètes de la mise en place du nouveau lycée, contre l'enseignement disciplinaire.

L'orientation des élèves sous le joug de l'austérité

Sous prétexte d'égalité des chances, les portes se ferment de plus en plus pour les élèves en difficulté. Après la disparition des 4^{ème} techno, la baisse imposée des redoublements empêche une vraie orientation réfléchie à la fin de la 3^{ème}. Le JO du 23 avril reconduit l'expérimentation du libre choix d'orientation par les parents d'élèves en fin de 3^{ème} dans un certain nombre de collèges. Elle remet en cause les prérogatives du conseil de classe.

En réalité, bien peu soucieux de l'avenir des élèves, c'est un bon moyen de faire des économies. En 2015, un rapport de la Cour des comptes dénonçait un lycée trop cher (coût par élève à 3000 € au-dessus de la moyenne de l'OCDE). Les LP en particulier coûtent 4500 € de plus par élève que les lycées généraux et techniques. On comprendra bien l'intérêt d'orienter massivement dans les LGT.

Le 13 avril, le CSP a annoncé le lancement d'une étude afin de repenser les filières au lycée. Le but ? Faire apparaître un socle commun pour tous avec des options pour favoriser encore plus le parcours à la carte. Il sera ainsi possible de faire les économies demandées par la cour des comptes.

DNB et Baccalauréat en danger

Comme dans la réforme du lycée, avec les épreuves en cours d'année non rémunérées, la réforme du collège a augmenté le nombre d'épreuves en cours de formation pour l'obtention du DNB (épreuve orale sur les EPI). Dans le nouveau brevet, les épreuves écrites anonymes et nationales ne comptent plus que pour 200 points sur 700.

C'est dans ce même sens que l'étude lancée par le ministère envisage l'évaluation par compétences pour le baccalauréat en lieu et place des épreuves ponctuelles, terminales et anonymes.

D'ailleurs, lors du CSE du 23 mars, le ministère a présenté des textes permettant d'étendre l'application du décret d'octobre 2015 (conservation des notes du bac pendant 5 ans) au changement de filière : cela préfigure une évolution du baccalauréat dans le cadre de la refondation de l'école.

Le contrôle en cours de formation deviendrait la règle (« missions liées » du décret Hamon du 20 août 2014, transposé au privé en juillet 2015), l'épreuve finale l'exception.

Toutes ces contre-réformes vont dans le même sens : casser l'éducation nationale et ses programmes nationaux, casser les statuts particuliers des personnels, les diplômes nationaux, et faire des économies.

FO maintient ses revendications.